

Un rapport juge la prévention des risques psychosociaux à l'hôpital peu efficace (DGAFP)

Par Emma Donada – le 6 mars 2017

Le ministère de la Fonction publique a publié, jeudi 2 mars 2017, un [rapport](#) consacré à la **prévention des risques psychosociaux dans le secteur hospitalier public et privé**. Financé par la DGAFP dans le cadre de l'appel à projet de recherche lancé en collaboration avec la Dares et la Drees sur "les conditions de travail dans la crise", ce rapport s'appuie sur l'enquête "conditions de travail 2013". Les auteurs du rapport ont choisi "*d'observer la situation d'établissements à la fois publics et privés de manière à comprendre comment les dispositifs de gestion se structurent et comment les modes de régulation de l'emploi affectent les pratiques quotidiennes de travail*". Il en ressort une **méconnaissance du problème des RPS**, dont le terme est souvent remis en cause ou discuté, et une mise en place de la prévention impulsée par un cadre réglementaire qui reste "à distance des salariés".



Le [rapport](#) publié le 2 mars dernier sur le portail du ministère de la Fonction publique part d'un constat simple: "**l'hôpital va mal**". L'objectif de ce projet de recherche financée par la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) en collaboration avec la Dares et la Drees est "**de mieux comprendre la situation de ces établissements face au risque psychosocial**".

Par ailleurs, parce que "*les évolutions des vingt dernières années et plus encore des dix dernières, tendent à rapprocher les dispositifs de régulation des deux secteurs*", l'étude établit une comparaison entre les mondes hospitaliers public et privé.

"Un objet RPS mal compris"

Dans les établissements interrogés par les auteurs de la recherche, la légitimité du terme "risques psychosociaux" et les actions de prévention mises en place font débat. Pour les ingénieurs et les infirmiers en prévention de risques, mais aussi pour la plupart des directions de ressources humaines,

la prévention des RPS doit être centrée autour d'une "approche qualité de vie". Une vision opposée à celle, notamment, des représentants du personnel, des médecins du travail mais aussi de certains DRH convaincus de l'importance de remonter aux conditions de travail pour résoudre les problèmes.

Selon les auteurs de l'étude, ces désaccords viennent d'une *"confusion entre ce qui relève des causes et des symptômes, des troubles et des risques, des dimensions individuelles et collectives, des origines professionnelles et personnelles, ainsi que des approches organisationnelles et psychologisantes"*. L'équipe de recherche n'a pas repéré de différences importantes entre établissements publics et privés sur l'identification des causes.

Le secteur public plus touché

Toutefois, les établissements privés par leur taille et les services sont moins concernés directement par les facteurs à risques psychosociaux. Si, en 2014, les établissements privés représentent 55 % des établissements, ils ne possèdent que 37 % des lits, *"témoignant d'une taille moyenne plus faible"*. Les établissements publics comptent en moyenne quatre fois plus de salariés. Par ailleurs, le secteur public emploie 75 % du personnel non médical.

Selon une enquête datée de 2010, **les agents publics sont plus confrontés aux agressions verbales que dans le privé : 18 % contre 11 %**. En cause principalement, la surreprésentation des secteurs à risques dans le public, à savoir la psychiatrie, les urgences, la médecine et la gériatrie, soit 55 % des signalements. Si d'un côté, les établissements publics ont intégré la négociation sur les conditions de travail *"d'une manière beaucoup plus forte"* que dans le privé, d'un autre, ils *"semblent en décalage temporel en matière d'actions de prévention"*.

Des actions standardisées peu efficaces

"Les démarches de prévention des RPS demeurent le plus souvent très abstraites pour les soignants, qu'ils soient simples agents ou encadrants", observe le rapport. Alors que le management associe plus spontanément les RPS à *"des réflexions et actions autour du travail et de son organisation au quotidien"*, les infirmières et les aides-soignantes sont plus sensibles à la recherche de *"réponses immédiates"* à des questions concrètes, telles que les horaires et la charge de travail.

Le rapport met en avant les difficultés à se saisir du DUERP, le document unique d'évaluation des risques professionnels, comme outil de prévention des risques psychosociaux. Alors que le cadre réglementaire y a rendu obligatoire l'intégration des RPS, aucun établissement ne l'a étudié au moment de l'enquête. Dans les établissements publics comme privés, les réunions d'équipe occupent une faible place. *"Un hiatus apparaît entre le métier de soin et l'idée même de prévention des RPS"*, observent les auteurs du rapport.